

4

La question migratoire en Méditerranée occidentale

Enjeux et perspectives

par Nadji Safir

De plus en plus, l'une des dimensions essentielles qui structurent la problématique de la Méditerranée occidentale est celle de la population, non pas en elle-même, mais de par les mouvements migratoires prévisibles, allant du Sud vers le Nord. En cela la région n'est nullement originale puisqu'à l'heure actuelle la question migratoire caractérise la problématique mondiale dans son ensemble et en devient même l'une des dimensions structurantes les plus typiques. C'est ainsi que dans le dernier rapport sur le développement humain du PNUD, on peut lire, notamment :

Les pressions qui poussent à émigrer vers d'autres pays sont de plus en plus fortes et, au cours des quelques prochaines décennies, il n'est pas impossible que les mouvements de population atteignent un niveau inégal, supérieur à celui des migrations d'Européens vers les États-Unis, le Canada et l'Australie (1).

Tout comme l'écrit Claude Julien dans un article faisant partie d'un dossier au titre significatif puisque consacré à « Démographie, développement, démocratie... et immigration » :

Tous les démographes le savent : les « barbares » qui, dans le Sud pauvre, convoitent les fastes du Nord « civilisé », sont aujourd'hui

(1) *Rapport mondial sur le développement humain 1991*, publié pour le PNUD par Economica, Paris, 1991, p. 91.

4 milliards. Ils seront environ 8,5 milliards dans cinquante ou soixante ans. Demain... L'attitude des migrants qu'ils ont envoyés en éclaireurs témoigne que, en dépit des travaux rebutants, des bas salaires, des vexations et du racisme, l'aventure à leurs yeux vaut d'être courue. La preuve : ils sont rares à repartir chez eux, de plus en plus nombreux à revenir chez nous (2).

La question des mouvements de population dans les années 90 est structurellement déterminée par les grandes mutations que connaît actuellement le monde et qui contribuent à sa formulation selon cinq axes essentiels :

- le premier, d'ordre stratégique, est la fin de la confrontation Est-Ouest ;
- le deuxième, d'ordre géopolitique, est l'émergence de trois pôles dominants, non seulement dans l'économie mondiale, mais également et plus largement dans le système des relations internationales : États-Unis-Canada, Communauté européenne et Japon ;
- le troisième, d'ordre économique, est l'accentuation des disparités entre Nord et Sud ;
- le quatrième, d'ordre culturel, est le regain de dynamisme des logiques identitaires et ce dans toutes les aires de civilisation ;
- le cinquième, d'ordre démographique, est l'écart qui se creuse entre Nord et Sud, en termes de croissance démographique.

Envisagée sous cet angle, la situation en Méditerranée occidentale s'inscrit dans le cadre plus large de la problématique méditerranéenne globale qui, incontestablement, offre une trame structurée par les cinq axes évoqués et de laquelle émerge la question migratoire, dans toute sa richesse et sa complexité.

A cet égard, comme l'écrivent les rédacteurs du Plan Bleu, « l'évolution démographique constitue la donnée la plus lourde du bassin méditerranéen » (3).

En effet, envisagée à l'échelle mondiale, par rapport à ce qui se passe autour des deux autres pôles dominants (Amérique du Nord et Japon), la situation en Méditerranée est caractérisée par le côté exceptionnel des écarts qu'elle révèle.

Alors qu'entre les deux ensembles séparés par le Rio Grande et entre ceux que constituent le Japon et les Nouveaux pays industriels d'Asie d'un côté et le reste de ce continent de l'autre, le rapport des taux de fécondité est en train de se réduire de manière

(2) *Le Monde Diplomatique*, mai 1990, p. 15.

(3) *Le Plan Bleu, Avenir du Bassin méditerranéen* (sous la direction de Michel Grenon et Michel Batisse, Economica, Paris, 1988, p. 71.

sensible, pour aboutir à un écart de l'ordre de 1 à 2, entre les deux rives de la Méditerranée, bien qu'en diminution, il est nettement plus élevé, de l'ordre de 1 à 3 ou 4. Cet écart est d'autant plus notable qu'il demeure valable malgré la transition démographique amorcée sur la rive sud, mais dont les effets positifs les plus importants ne seront perceptibles qu'à plus long terme.

Les perspectives de population à l'horizon 2025 font nettement ressortir que la Méditerranée est appelée à connaître d'ici là une mutation essentielle amenant, progressivement, le nombre d'habitants de la rive sud à dépasser celui de la rive nord. Ainsi, « sur les 170 millions de riverains supplémentaires que l'on comptera en l'an 2025, 68 % seront dans un pays arabe, 22 % en Turquie et seulement 10 % en Europe » (4).

A partir des deux niveaux « supérieurs » que constituent le monde dans son ensemble et l'espace méditerranéen dans toutes ses composantes, on peut appréhender la situation qui prévaut en Méditerranée occidentale en tant qu'ensemble bénéficiant d'une autonomie relative.

Les caractéristiques démographiques de la région sont suffisamment connues pour que nous n'en rappelions que les grandes lignes, surtout pour marquer les contrastes entre les deux rives (5).

Au Nord, le taux de croissance démographique entre 1990 et 2000 varie entre 0,0 et 0,4 % pour une population globale en l'an 2000 de l'ordre de 168 millions d'habitants. Au Sud, le taux de croissance démographique, toujours pour la période 1990-2000, est compris entre 2,0 et 3,6 % pour une population globale de l'ordre de 84 millions d'habitants, soit un rapport de l'ordre de 1 à 2 entre les rives sud et nord.

Or, ce même rapport, qui en 1960 était de 1 à 4,7, sera en 2025 de l'ordre de 1 à 1, soit un véritable bouleversement en l'espace d'un peu plus d'un demi-siècle, avec sensiblement 170 millions d'habitants dans chacun des deux ensembles.

Une autre caractéristique importante des populations mérite d'être relevée ; elle se rapporte à la proportion de personnes âgées. Ainsi, au Nord, en 2020, la proportion de personnes âgées de plus

(4) Rafic Boustani et Philippe Fargues, *Atlas du Monde arabe. Géopolitique et Société*, Bordas, Paris, 1990, p. 39.

(5) Pour les données démographiques, nous avons utilisé diverses sources et notamment : *Meeting the population challenge*, UNFPA, New York.

The Economist Book of Vital World-Statistics, Century Business, London, 1990.

« Demographic imbalances between the countries of the Mediterranean Basin », rapport présenté par Léon Tabah au Conseil de l'Europe.

de 60 ans sera de l'ordre de 26 % alors qu'elle sera, au Sud, seulement de l'ordre de 12 %.

Si les caractéristiques démographiques de la région sont importantes, elles n'ont cependant pas de sens en elles-mêmes et doivent être resituées en fonction des perspectives économiques globales des différentes sociétés concernées. Or, envisagée sous cet angle également, la Méditerranée fonctionne comme une fracture. En effet, les écarts suffisamment importants en termes de PNB/habitant (17 000 dollars environ, en 1988, si l'on prend pour la rive nord la moyenne des pays de l'OCDE et 2 000 dollars environ pour la rive sud) (6) risquent de s'aggraver si l'on intègre les perspectives de croissance économique des deux rives.

Une étude publiée par les Nations unies (7) établit pour l'Europe occidentale des taux de croissance annuels du PIB de 1986 à 1990 de 2,9 %, puis de 1990 à 2000 de 2,8 %, ainsi que des taux de croissance annuels du PIB par habitant, de 1985 à 1990, de 2,6 %, puis, de 1990 à 2000, de 2,6 % toujours. Ainsi, toujours selon la même source, si en 1985 le PIB par habitant de l'Afrique du Nord représentait 13,28 % du PIB par habitant de l'Europe occidentale, il n'en représentera plus que 10,74 % en l'an 2000.

La principale contrainte pour les pays de la rive sud réside dans l'exceptionnel taux de croissance de la population active qui devrait dépasser les 3 % par an et suppose donc un taux de croissance économique tout aussi exceptionnel pour absorber de tels flux. Soit un taux de croissance économique annuel, théorique, se situant autour de 10 % et ce, dans une conjoncture mondiale plutôt morose qui ne devrait pas favoriser de telles performances.

Par-delà ce contexte global, s'agissant d'une partie importante de la rive sud, le même rapport présente pour l'Afrique du Nord (8), les données suivantes pour le taux annuel de croissance du PIB : de 1986 à 1990, 2,7 % ; de 1990 à 2000, 4,4 % ; et pour le PIB par habitant : de 1985 à 1990, 0,6 % ; de 1990 à 2000, 2,0 % (9).

Quel que soit le débat à engager, par ailleurs, sur la validité des hypothèses retenues dans cette étude et donc des chiffres proposés, il est clair qu'en aucun cas le taux de croissance économi-

(6) *Vital Statistics...*, p. 34. Il s'agit de l'ensemble des pays de la rive sud de la Méditerranée et des pays du Golfe.

(7) *Perspectives socio-économiques mondiales jusqu'en l'an 2000*, Département des Affaires économiques et sociales internationales, Nations unies, New York, 1990, p. 47.

(8) L'Afrique du Nord est entendue comme l'ensemble formé par les pays suivants : Algérie, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Tunisie.

(9) *Perspectives socio-économiques...* 47.

que de la rive sud ne parviendra à générer les richesses en mesure d'y retenir des hommes et des femmes, en nombre de plus en plus grand, et pour lesquels la rive nord constitue un environnement, non seulement prospère, mais « immédiat » et donc, d'autant plus « tentant ».

Or, les pays de la rive nord ont déjà une partie de leur population qui est d'origine étrangère et particulièrement en provenance des pays de la rive sud. C'est ainsi que sur la base d'informations officielles (10), le principal pays concerné, la France, comptait en 1985, sensiblement 1,5 million de ressortissants maghrébins dont environ 500 000 travailleurs. En 1990 (11), sur un total de 96 997 nouveaux immigrants, le tiers, 34 239, était d'origine maghrébine. En Espagne et en Italie, les résidents étrangers en provenance des pays du Maghreb sont en 1989 (12) de l'ordre de 150 000 pour le premier et de 125 000 pour le second. C'est dire que pour l'heure le principal pays demeure la France, même si des flux nouveaux importants commencent à être générés vers l'Espagne et l'Italie.

Ces ressortissants maghrébins renforcent des communautés d'origine maghrébine déjà installées et dont l'intégration aux sociétés d'accueil est désormais irréversible, quels que soient les problèmes qu'elle pose.

Les relations maintenues entre les communautés d'origine maghrébine et les ressortissants maghrébins, d'une part, et les populations du Maghreb, d'autre part, contribuent de manière décisive à rendre plus familière l'Europe et donc à pouvoir y envisager son propre avenir.

En fait, toutes les conditions sont réunies pour une situation exceptionnelle, ainsi que la décrit un démographe français :

Les migrations transméditerranéennes pourraient à l'avenir, atteindre une ampleur jamais vue. *Jamais en effet, une telle conjonction de facteurs n'a existé et à un tel degré.* Jamais, pour les jeunes générations du Sud les écarts d'opportunité n'ont été aussi grands entre leurs perspectives dans leurs pays d'origine et les espoirs que fait naître pour eux un départ vers les pays du Nord.

(10) *Système d'observation permanente des migrations 1990*, Direction des Affaires sociales, de la Main-d'Œuvre et de l'Éducation, OCDE, Paris, 1991, pp. 128-129.

(11) *Le Monde*, 5 novembre 1991, « Les chiffres de l'Immigration », p. 14.

(12) Raimondo Cagiano de Azevedo, « Migration from Mediterranean developing countries to Europe : demographic background and political implications », rapport présenté au séminaire régional Prospects of Migration in Europe beyond 1992, Athènes, 1-3 octobre 1991.

Par les vides qu'elle crée, la dépression démographique au Nord constitue un facteur d'appel... (souligné par nous) (13).

Car, si trop souvent l'attention est concentrée sur les écarts de niveau de vie et de population, il n'en demeure pas moins qu'une autre série de facteurs, souvent oubliée, voire occultée, milite également pour le développement des flux migratoires du Sud vers le Nord : celle qui s'articule autour des équilibres économiques et sociaux en œuvre dans les sociétés du Nord elles-mêmes.

En effet, une évidence est par trop passée sous silence : à savoir que les flux migratoires du Sud correspondent à des exigences structurelles des sociétés du Nord, qu'il s'agisse de déficits en main-d'œuvre et/ou de financement des systèmes de protection sociale mis en place. Les études les plus rigoureuses montrent bien que même l'immigration clandestine s'inscrit dans une logique structurelle des marchés du travail concernés.

Le vieillissement des populations du Nord en général et en Europe en particulier, a atteint des proportions faisant basculer les sociétés concernées dans une nouvelle problématique, notamment en matière de régulation et de la production et de la répartition de la richesse nationale.

Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans passera de 12,6 en 1990 à 15,3 % en 2010, alors que, pour l'ensemble Moyen-Orient/Afrique du Nord pour les mêmes dates, elle évoluera de 3,4 à 3,9 % (14). Une structure de la population aussi âgée pose des problèmes qui peuvent être résumés dans les termes suivants et notamment à propos de l'Europe :

The high number of older people is causing concern in the developed world, with governments already worried that a smaller working population may not be able to sustain growing expenditure on the health welfare of the old. In West Germany and Switzerland, one fifth of the population is expected to be over 65 by 2010. In other developed countries the proportion is expected to rise sharply after that date (15).

(13) Jean-Claude Chesnais, « L'évolution démographique, facteur de déséquilibre international. La fracture méditerranéenne », communication présentée au colloque sur Sécurité collective en Méditerranée et au Moyen-Orient, Centre d'études de défense, Bruxelles, 5 et 6 novembre 1991, p. 7.

(14) *Vital Statistics*, pp. 26-27.

(15) *Idem*.

Par ailleurs, outre les problèmes soulevés de financement des systèmes de protection sociale, à l'échelle de la compétition mondiale qui s'annonce et dont on peut aisément prévoir qu'elle sera de plus en plus aiguë, l'Europe, en tant que pôle dominant, entre en concurrence avec les deux autres pôles pour attirer les meilleures compétences ainsi que les capitaux. Dans ce domaine, il convient de remarquer que, face à la politique relativement cohérente et systématique menée par le pôle américain, l'Europe est loin de formuler une stratégie, que ce soit en tant qu'ensemble ou bien dans ses différentes composantes nationales. Et pourtant tout indique, pour elle, que les flux migratoires en provenance de la rive sud de la Méditerranée sont, non seulement prévisibles, mais également nécessaires à son fonctionnement en tant que pôle mondial dominant, entrant nécessairement en compétition avec les deux autres pôles que constituent l'Amérique du Nord et le Japon.

Dès lors que les flux migratoires du Sud vers le Nord apparaissent inéluctables, il convient d'en saisir la perception dominante dans la région. Mais, au préalable, avant d'examiner la situation actuelle et ses perspectives, trois remarques, d'ordre historique, doivent être formulées car elles aident à mieux resituer les enjeux.

D'abord, le fait que, des quatre pays de la rive nord, seule la France était un pays d'immigration, notamment en provenance des trois autres pays de la rive nord concernés et surtout du point de vue de ce qui actuellement nous intéresse, en provenance de la rive sud, sur la base essentielle de la relation coloniale.

Ensuite, les problèmes posés par l'immigration au seul pays d'accueil, la France en l'occurrence, ont tous été plus ou moins surmontés à partir d'une vision duale, posant, pendant longtemps, les immigrés d'origine européenne comme parfaitement assimilables et ceux d'origine maghrébine comme des « hôtes » donc, de passage (16).

Enfin, même du point de vue dominant sur la rive sud, l'émigration vers l'Europe n'était jamais vécue comme définitive mais uniquement comme un « mauvais moment » à passer avant le retour définitif au pays, le relais étant pris par un autre membre de la communauté (17).

(16) Vision encore mieux rendue par la terminologie allemande qui parle, à propos des travailleurs immigrés, de *Gastarbeiter*.

(17) Comme l'écrit Abdelmalek Sayad : « Après avoir été longtemps le fait des hommes uniquement qui ne cessaient d'émigrer et de réémigrer, cette "émigration-noria", émigration de travail exclusivement, a fini par se reconvertir en émigration familiale et par revêtir toutes les caractéristiques propres à une immigration de peuplement », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1981, p. 391.

Et c'est pourquoi, dans une telle vision, bien sûr décrite de manière fort sommaire, il n'y avait pas d'antagonismes majeurs pouvant naître de la question migratoire. Car, fondamentalement, il n'y avait pas de menace portant sur l'identité des pays d'accueil, de la rive nord. C'est à partir de cette question fondamentale de l'identité qu'il convient de préciser les contours actuels selon lesquels la problématique de la Méditerranée occidentale intègre la question migratoire. Nous les examinerons successivement au Nord et au Sud.

Trois idées dominantes apparaissent au Nord :

- L'immigration en provenance du Sud a changé d'objectif et vise désormais à s'installer définitivement au Nord.
- Cette installation définitive pose le problème de la cohabitation avec les populations du Nord dont l'identité est menacée, notamment de par le facteur religieux, l'islam étant la religion dominante des migrants, potentiels ou réels.
- De surcroît, cette immigration n'est pas forcément nécessaire étant donné les problèmes d'emploi que connaissent déjà les pays du Nord.

Sur l'autre rive, également, trois idées peuvent être retenues, même si le discours sur la question migratoire est moins formalisé, moins explicite qu'au Nord :

- L'émigration vers les pays du Nord est désormais incontrôlable, car elle échappe de plus en plus aux circuits formels et devient une sorte d'extension « hors-frontière » du secteur informel national.
- L'émigration vers les pays du Nord constitue, de fait, une sorte de soupape de sûreté, contribuant à la régulation globale, tant économique que sociale, des sociétés maghrébines.
- L'émigration est, de plus en plus, un processus irréversible posant la question de nouvelles formes de rapport, et avec les pays d'accueil et avec les communautés elles-mêmes.

En tout état de cause, sur les deux rives, la question migratoire est devenue un thème dominant du débat tant officiel, institutionnel, que de celui en cours dans la société civile et nécessite une approche des plus prudentes pour en saisir toute la complexité.

Quelles que soient les divergences de vue, par ailleurs, un consensus se forme au moins sur le fait que les processus migratoires du Sud vers le Nord vont se poursuivre, voire s'accélérer dans les années à venir, quoi qu'il soit fait pour les arrêter. Toutes les conditions sont réunies pour que, de plus en plus, le Nord fonctionne comme un immense « champ magnétique » attirant les populations

The first part of the paper discusses the importance of the research and the objectives of the study. It then moves on to a literature review, which provides a background on the topic and identifies the gaps in the existing research. The methodology section describes the research design, data collection, and analysis. The results section presents the findings of the study, and the discussion section interprets these findings in the context of the research objectives. Finally, the conclusion summarizes the main points of the paper and suggests areas for future research.

The research was conducted using a quantitative approach, which allowed for the collection of large amounts of data and the use of statistical analysis. The data was collected through a series of surveys and interviews, which were designed to explore the research objectives. The analysis of the data revealed several key findings, which are discussed in detail in the results section. These findings have important implications for the field of study and provide a basis for further research.

The study was limited by several factors, including the sample size and the scope of the research. However, the findings are still valuable and provide a solid foundation for future research. The research also has practical implications, as it can help inform policy and practice in the field. Overall, the study makes a significant contribution to the understanding of the topic and provides a clear path for future research.

en jeu : celui des pays d'Europe centrale et orientale dont toutes les perspectives d'évolution sont loin, à l'heure actuelle, d'être connues. De ce point de vue, il nous apparaît que, sans pouvoir à l'heure actuelle maîtriser toutes les données relatives à la question des anciens pays de l'Est, on peut formuler l'hypothèse selon laquelle, en termes de migrations vers l'Occident, ils pourraient former deux groupes aux trajectoires sensiblement différentes : le premier, constitué de pays tels que la Pologne, la Hongrie ou la Roumanie, serait plus orienté vers l'Allemagne ; le second, constitué de pays tels que la Yougoslavie ou l'Albanie serait plus orienté vers l'Italie et donc concernerait directement la région.

A propos de l'influence des migrations en provenance des pays de l'Est, il est un phénomène intéressant à relever, celui du déplacement de la demande des ressortissants de certaines nationalités, Turcs par exemple, qui devant les changements prévisibles en Allemagne, reportent leurs efforts vers d'autres pays et notamment la France.

— L'immersion croissante des phénomènes migratoires conduit, progressivement, à des réalités de plus en plus complexes qui posent la question du fonctionnement même des sociétés tant au Nord qu'au Sud. L'importance croissante de l'immigration clandestine montre bien qu'il ne s'agit en aucun cas d'un phénomène marginal, lié à des dysfonctionnements secondaires et encore moins passagers. Si l'immigration clandestine existe, c'est bien parce qu'elle correspond à des besoins inscrits dans les principes mêmes de fonctionnement des sociétés concernées : elle en est une manifestation à caractère structurel. Ainsi que le souligne un document de l'OCDE faisant le point sur les expériences de régularisation des migrants en situation irrégulière :

Tous ces résultats tendraient à prouver qu'à plus d'un titre ils joueraient un rôle de complémentarité vis-à-vis de la main-d'œuvre autochtone et même des travailleurs immigrés en situation régulière. Si cela constituait l'enseignement principal tiré des expériences de régularisation, alors il conviendrait de ne pas sous-estimer le fait qu'une grande partie des migrations irrégulières répond aux exigences de flexibilité requises dans le cadre des ajustements des systèmes d'emploi aux mutations économiques (19).

De l'autre côté, sur la rive sud, la pulsion migratoire est bien l'indice de modalités structurelles de fonctionnement des sociétés

(19) *Système d'observation permanente des migrations 1989*, Direction des Affaires sociales, de la Main-d'Œuvre et de l'Éducation, OCDE, Paris, 1990, pp. 91-92.

à l'égard desquelles elle fonctionne comme un élément de la régulation globale.

— Le caractère clandestin des processus migratoires, s'il détonne relativement par rapport aux sociétés du Nord, est mieux intégré au Sud, car il s'inscrit dans un contexte global de développement de l'économie informelle. De plus en plus, tout se passe comme si l'espace du Nord fonctionnait comme le prolongement « naturel » des espaces immergés des économies et des sociétés du Sud.

A notre avis, c'est là une donnée importante dont on ne mesurera jamais assez toutes les conséquences, car elle contribue à la structuration d'un espace économique et social nouveau, complexe, relevant plus de l'initiative des sociétés civiles que de celle d'États de plus en plus « débordés ».

Dès lors que l'immigration clandestine correspond à des principes structurels de fonctionnement des sociétés du Nord, il est illusoire de croire qu'elles pourraient s'en passer. Pour de nombreuses raisons, économiques mais aussi sociales, culturelles et politiques, un apport de population étrangère se révèle nécessaire pour les sociétés du Nord. Sans quoi leurs équilibres les plus essentiels risquent d'être remis en cause et notamment le ressort de la croissance que constitue le dynamisme d'une main-d'œuvre qualifiée et jeune, en mesure d'assurer le financement des systèmes de solidarité sociale en place.

— Les processus affectant les populations européennes relèvent de tendances lourdes qui ne risquent pas de changer de si tôt et font du vieillissement de leur population une réalité incontournable.

L'idée selon laquelle les déficits ainsi engendrés pourraient être équilibrés par l'apport est-européen ne résiste pas à un examen sérieux, car les mêmes phénomènes affectent toutes les populations européennes, y compris à l'Est. Dès lors, dans la nécessaire perspective mondiale, seule possible, avec ce qu'elle implique de compétition entre les grands pôles de demain que seront l'ensemble nord-américain, le Japon et l'Europe, cette dernière doit définir, tout comme pour d'autres domaines, sa stratégie en matière de politique de population (20). Car, quels que soient les nécessaires gains de productivité à réaliser avec l'introduction croissante de biens d'équipement et de machines de toutes natures, toutes les études

(20) Comme l'illustre la politique d'immigration mise en œuvre aux États-Unis et qui vise à intégrer, probablement à terme, près d'un million de personnes par an, mais obéissant à des critères de qualification stricts. Cf. l'article de Jacques Decornoy, *Le Monde Diplomatique*, juin 1990, p. 15.

tendent à montrer que la dynamique de la croissance est, à long terme, créatrice d'emplois qu'il faudra bien pourvoir.

Quelles que soient les perspectives de croissance sur la rive sud, dans la région, et de manière plus générale au Sud, dans le monde, en aucun cas les flux migratoires en direction du Nord ne pourront être arrêtés. En effet, toutes les données disponibles sur les relations économiques internationales font nettement ressortir que, de plus en plus, la situation économique des pays du Sud est en train de se dégrader et ce, pratiquement dans toutes les régions. Alors qu'en sens inverse la croissance démographique, malgré le ralentissement dû au phénomène capital que constitue la transition démographique, connaît encore des taux largement supérieurs, non seulement à ceux que connaissent les pays du Nord, mais aussi et surtout à ceux de la croissance économique.

Dans ce contexte global, nettement défavorable, celui prévalant au niveau de l'ensemble qu'est la Méditerranée occidentale n'est guère différent. Certes, les pays de la rive sud, surtout dans le cadre nouveau de l'Union du Maghreb arabe, bénéficient d'atouts non négligeables en mesure d'être à l'origine d'une croissance économique conséquente. Cependant, les perspectives qui s'offrent à eux ne sont pas exemptes de contraintes structurelles qui affecteront, d'une manière ou d'une autre, leurs performances. Et c'est pourquoi, tout en accordant la priorité absolue à la nécessaire croissance des pays de la rive sud, seule solution réelle et, à long terme, en mesure de réduire de manière conséquente les flux migratoires, il n'en convient pas moins d'être réaliste et de considérer que, à court et à moyen terme, ils se poursuivront.

Quelles que soient les hypothèses de croissance retenues, les pays du Maghreb continueront, et pendant longtemps, à dégager des surplus de main-d'œuvre, de surcroît relativement qualifiée, qu'ils ne pourront pas employer et qui chercheront à se placer dans les pays d'accueil potentiels les plus proches, ceux de la rive nord, seuls possibles, si l'on excepte quelques autres destinations, dont l'effet sur les problèmes considérés ne peut être que marginal.

L'un des principaux problèmes soulevés par les flux migratoires en provenance du Sud est celui des difficultés de leur insertion dans un contexte culturel différent. En fait, pour parler clairement, le problème posé est celui de l'islam européen, alors qu'il constitue depuis plusieurs années déjà une réalité incontournable. Il convient d'abord d'en dire qu'il ne concerne pas la seule région, puisque, plus au Nord, dans au moins deux pays, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, vivent des communautés musulmanes

importantes. Dans la région même, en France, la présence d'une communauté musulmane remonte aux premières années de ce siècle, comme l'illustrent les appellations désormais consacrées de deuxième et, déjà, troisième génération à propos de l'immigration maghrébine.

Certes, les réticences de certaines fractions de la population européenne sont compréhensibles car il s'agit pour elles d'accomplir une mutation importante, face à un « hôte », donc jusque-là de passage, qui devient un membre permanent de la communauté nationale, alors qu'il est porteur d'un système de normes et de valeurs par certains aspects différent. Il n'en demeure pas moins qu'elles sont démesurément grossies, déformées, intégrées dans des stratégies politiques de manipulation de l'opinion publique à des fins partisans et, pour le moins, éloignées de toute prise en charge réelle des problèmes soulevés.

La présence sur le sol européen de communautés musulmanes permanentes, appelées de plus en plus à s'intégrer dans les pays d'accueil est d'ores et déjà une réalité qui ne pourra que se renforcer et générer des données économiques, sociales, culturelles et politiques inédites.

L'islam européen sera nécessairement porteur de valeurs nouvelles et très différentes de ce qu'a pu être l'islam dans d'autres contextes, avec tout ce que cela comportera de situations « inhabituelles » auxquelles tous les acteurs, des deux rives, devront s'adapter. La problématique de la Méditerranée occidentale en sera affectée dans son ensemble, comme le sera forcément sa dimension migratoire, qui nous intéresse ici.

Au bout du compte, nous voyons bien que la question migratoire est destinée, dans les années à venir, à être en Méditerranée occidentale un aspect important de toute émergence de la région en tant qu'espace autonome s'assignant des objectifs spécifiques, notamment en matière de développement économique et de stabilité politique, seuls garants de la sécurité de l'ensemble des partenaires concernés.

Face aux caractéristiques complexes du phénomène migratoire en Méditerranée occidentale, telles que nous les avons, à grands traits, ci-dessus esquissées, la question essentielle qui se pose est celle de la politique à définir et à entreprendre pour leur prise en charge.

Nous pensons que l'inéluctabilité du phénomène commande, de plus en plus, sa formulation explicite dans toutes ses dimensions

en vue de le traiter comme il convient qu'il le soit et, pour le moins, d'une manière qui soit à la hauteur des défis qu'il implique.

Comme nous l'avons vu, l'un des modes de fonctionnement du phénomène est son informalité qui semble bien correspondre à des mécanismes structurels en présence sur les deux rives. Dès lors, les degrés successifs que constitueraient l'explication, la formalisation et l'institutionnalisation peuvent-ils constituer un axe selon lequel se déploierait une politique commune aux pays de la région ?

Sans que la réponse à une telle question ne soit aussi nette et tranchée qu'on pourrait le penser, il n'en demeure pas moins que le débat doit être engagé et assumé dans toute sa complexité et ce, dans une vision nécessairement prospective intégrant les enjeux mondiaux auxquels la région ne saurait rester indifférente. Dans cette perspective, la question migratoire devient une dimension importante de l'évaluation, à long terme, des capacités de la région à émerger comme pôle dans le monde de demain.

Trois questions essentielles doivent, de ce point de vue, être posées, mais elles seront précédées d'un rappel afin de dissiper tout malentendu.

Comme nous l'avons déjà dit, eu égard à chacune des deux rives de la région, les choix fondamentaux, stratégiques, ont été opérés de manière différente et il convient de les assumer comme tels, dans la perspective d'un dialogue réaliste, entre partenaires responsables. Au Nord, il s'agit de la construction européenne avec la réalité que constitue d'ores et déjà la Communauté européenne et les perspectives ouvertes par l'évolution des pays de l'Est. Au Sud, il s'agit de l'intégration maghrébine avec sa profondeur culturelle arabo-islamique et les liens historiques avec l'Afrique dont la pertinence, pour émoussée qu'elle soit, n'a pas perdu toute vigueur.

La Méditerranée occidentale n'a de sens que si elle est perçue comme un espace nouveau, à construire par deux partenaires conscients de leurs différences, de leurs rattachements respectifs. Afin que cet espace à construire ait des chances de succès, il faut qu'il procède d'une logique réaliste : ce ne peut être que celle des intérêts communs aux deux groupes de partenaires intéressés.

Après cette clarification, les trois questions ou, plutôt, ensembles de questions que nous évoquerons peuvent être posés et ils concernent successivement chacune des deux rives, nord et sud, ainsi que la région de la Méditerranée occidentale en tant qu'entité nouvelle.

Le premier, porte sur la viabilité de la rive nord en tant qu'ensemble, lui-même devenant un Sud, celui de l'Europe en train de se faire.

La dynamique de la construction européenne, surtout depuis l'évolution récente des pays de l'Est et la disparition de la contradiction Est-Ouest, laisse nettement apparaître l'émergence d'un pôle dominant au Nord, celui de l'Allemagne désormais réunifiée. Face aux perspectives qui s'offrent à ce pôle dont la capacité à regrouper autour de lui un espace d'envergure est indéniable, « l'arc latin » constitue-t-il un ensemble en mesure d'en contrebalancer les effets ?

Si tant est que cet « ensemble latin » ait conscience de ses intérêts spécifiques et voit le jour, que représentera pour lui la rive sud ? Un appoint purement tactique ou un partenaire en mesure de lui permettre de mieux négocier son autonomie relative et donc son influence au sein de l'Europe ?

La Méditerranée occidentale n'a de chances d'émerger comme ensemble réel que si la réponse à la dernière question posée est celle d'un véritable partenaire, avec lequel des intérêts vitaux sont en jeu.

Le deuxième ensemble de questions s'adresse aux pays de la rive sud et va dans le même sens. Que représente pour les pays du Maghreb la Méditerranée occidentale, en tant qu'espace potentiel spécifique, dans les rapports qu'ils entretiennent avec leur profondeur stratégique, arabo-islamique ?

Bien que moins explicite, moins formalisée que le processus en œuvre sur l'autre rive et donc moins contraignante comme cadre institutionnel pour les États, la dimension arabo-islamique constitue, de par sa profonde légitimité historique et sociale, une référence stratégique par rapport à laquelle toute autre option, quelle qu'elle soit, doit être appréciée.

Confrontés comme tous les autres pays arabes et musulmans à la question essentielle de la modernité, les pays du Maghreb trouveront-ils dans le processus que constitue la Méditerranée occidentale des éléments de réponse satisfaisants ?

Face aux défis économiques et sociaux de toute nature et de plus en plus complexes auxquels ils doivent répondre, les pays du Maghreb considéreront-ils que l'option pour la Méditerranée occidentale va dans le sens de leurs intérêts ?

C'est uniquement si la réponse à cet ensemble de questions évalue le cadre nouveau que représente la Méditerranée occidentale comme plutôt positif qu'il a des chances de devenir pour les pays du Maghreb un ancrage crédible.

Le troisième ensemble de questions concerne la Méditerranée occidentale en tant que tout et porte donc sur sa viabilité à l'échelle mondiale, dans le contexte global de restructuration que nous vivons.

Pendant longtemps centre du monde ou du moins y participant pleinement, la région a-t-elle un sens en cette fin de siècle où l'histoire connaît de brusques accélérations ?

Les nouveaux centres dominants de la créativité mondiale sont d'ores et déjà connus et portent le nom de Japon, Allemagne et États-Unis, mieux vaut en convenir. Que peut peser face à eux la Méditerranée occidentale ? Beaucoup, si l'on intègre la grande question que représentera, à notre avis, au siècle prochain la fracture Nord/Sud, dont la prise en charge conditionne tout l'avenir de l'humanité.

De plus en plus inadmissible, non seulement au plan moral, qui trop souvent ne compte que peu, mais également dans la seule perspective d'un fonctionnement sans trop de heurts du système des relations internationales, la contradiction Nord/Sud sera un centre d'intérêt dominant dans les années à venir. Des formes de solution qui seront apportées, dépendront bien des équilibres dans le monde de demain.

C'est dans cette perspective que la Méditerranée occidentale peut constituer, de notre point de vue, et à plus d'un titre, une véritable zone-test avec tout le rayonnement que cela pourra avoir à l'échelle mondiale.

Ainsi envisagée elle permet de mieux encore apprécier la question complexe des flux migratoires qui, de toute évidence, la caractériseront : celle d'un dialogue entre cultures, autre phénomène essentiel, appelé à marquer le siècle à venir.

A cet égard, l'Europe pourra-t-elle, pendant longtemps, « échapper » aux phénomènes qui affectent des pays d'immigration tels que les États-Unis ou l'Australie, où la proportion de résidents d'origine non européenne est en train d'augmenter de manière régulière et très substantielle, bouleversant tous les anciens équilibres démographiques et culturels ? A notre avis, certainement non, et ce, d'autant plus que le processus y est engagé depuis longtemps déjà.

En tout état de cause, quels que soient les processus historiques, toujours complexes, le fait est que les réalités actuelles en Méditerranée occidentale sont dominées par la présence de deux grandes civilisations dans un espace relativement restreint, qui les oblige à se rencontrer quotidiennement, ne serait-ce que par la densité du tissu humain désormais en place, ainsi que par les perspectives de son enrichissement, suite aux flux migratoires à venir.

Le processus de coopération officiellement engagé en Méditerranée occidentale entre les dix États concernés prend en charge la question migratoire comme l'une des principales dimensions de la concertation à mener, ainsi que le soulignent tous les documents issus des rencontres réunissant les plus importants responsables de la région. Ainsi, les déclarations des ministres des Affaires étrangères, lors de leurs réunions de Rome, le 10 octobre 1990, et d'Alger, les 26 et 27 octobre 1991, font toutes deux explicitement référence à la question migratoire.

Cependant, pour le moment, l'approche demeure très générale et ne débouche sur aucune démarche opérationnelle en termes de mise en œuvre sur le terrain, à l'exception des mesures d'ordre sécuritaire à l'initiative des pays de la rive nord et qui visent de fait à limiter la circulation des personnes originaires de la rive sud.

Tout se passe à l'heure actuelle comme si, de la part des pays du Nord, concernant la question de la circulation des personnes dans le sens Sud/Nord, la perception dominante est encore floue, balançant entre deux exigences contradictoires, liées d'un côté à la souplesse que commande la volonté affichée de coopération et, de l'autre, à la rigueur qu'impose la crainte d'être débordés par des flux supposés importants.

Du côté maghrébin, la question migratoire est prise en charge au niveau officiel et notamment dans le cadre d'une concertation entre les ministres qui en sont chargés ainsi qu'entre les divers organismes spécialisés, placés sous leur autorité. Dans sa réunion, tenue à Tunis le 20 novembre 1991, le quatrième Conseil ministériel sectoriel pour la formation, l'emploi, les affaires sociales et la communauté maghrébine a formulé un certain nombre de recommandations relatives à la question de la communauté maghrébine en Europe. Mais dans ce domaine comme dans bien d'autres, par ailleurs, la concertation au niveau maghrébin est loin d'avoir remplacé les diverses approches nationales qui demeurent dominantes et sont fortement marquées par les spécificités historiques de chaque pays.

De ce point de vue, à l'heure actuelle, tout se passe comme si l'on était dans une situation de transition entre les politiques « traditionnelles » correspondant à la phase de l'émigration « temporaire » en Europe et les politiques « nouvelles », correspondant à l'installation définitive des communautés d'origine maghrébine déjà acquise dans les faits, ainsi qu'aux futurs flux, aisément prévisibles.

Si, officiellement, les discours des États continuent de réaffirmer un certain nombre de principes, articulés autour de la notion

centrale de réinsertion dans le pays d'origine, il n'en demeure pas moins que, face à la réalité constituée par la stabilisation des communautés d'origine maghrébine en Europe, des éléments de nouvelles politiques se mettent en place, qui vont tous dans le même sens : faire face à des communautés pour lesquelles le « retour » ne peut plus concerner que des individus et non des groupes significatifs.

Qu'il s'agisse du Maroc, avec l'existence au niveau gouvernemental d'un département chargé de la question, de la Tunisie, qui s'est dotée d'un office ainsi que d'un conseil supérieur, ou de l'Algérie, qui a des projets dans le domaine au niveau institutionnel, les trois pays ont bien conscience de l'importance croissante de la question migratoire en tant qu'élément essentiel de la problématique régionale.

Cependant, il convient de relever que le phénomène migratoire, dans ses multiples dimensions directes et indirectes, est devenu trop complexe pour être inséré et maîtrisé dans les seuls processus officiels que contrôlent les institutions mises en place.

Dans les faits, et devant l'inéluctabilité de phénomènes sociaux peu maîtrisés, les États maghrébins tentent de mettre en œuvre des politiques à caractère plutôt ponctuel et pragmatique, en fonction des caractéristiques propres de chacune des émigrations nationales et notamment du point de vue économique en tant que source potentielle de capitaux, surtout dans une conjoncture économique défavorable.

En tout état de cause, dans le contexte de démocratisation de la vie publique en cours au Maghreb et donc d'extension des libertés individuelles, il paraît difficile de mettre en œuvre des politiques restreignant le déplacement des citoyens vers l'étranger et donc de limiter des flux qui trouvent leur origine dans la dégradation des conditions socio-économiques des populations concernées et en tout premier lieu des jeunes.

Si la question migratoire doit être prise en charge dans le cadre du processus de coopération engagé en Méditerranée occidentale, elle ne peut l'être effectivement que si un certain nombre d'autres questions préalables le sont aussi et de manière substantielle.

De ce point de vue, l'ensemble des volets liés à la coopération économique apparaissent comme autant de conditions de base car se situant en « amont », puisque intervenant au niveau des facteurs qui génèrent les flux migratoires et qui tous procèdent de déséquilibres sociaux et économiques structurels. Dans cette perspective, une attention toute particulière doit être accordée à toute poli-

tique en mesure de créer les postes de travail nécessaires à la résorption du chômage grandissant des jeunes. Ce phénomène devient par son ampleur un facteur essentiel contribuant à la perpétuation et à l'aggravation de déséquilibres structurels déjà suffisamment inquiétants.

Après avoir estimé, en pourcentage, la part des jeunes de moins de 25 ans par rapport au chômage total à 80 % en Algérie, 71,8 % au Maroc et à 58,6 % en Tunisie, un rapport du Bureau international du travail poursuit :

Le niveau d'instruction et de formation de ces jeunes, leur connaissance des langues étrangères, leur disponibilité à une plus grande mobilité spatiale, le soutien de leurs communautés dans les pays d'emploi constituent autant de facteurs qui favorisent l'émergence d'une propension à chercher à l'extérieur des frontières nationales une solution à leur situation de chômage (21).

Dès lors, il est clair que l'essentiel de la pression migratoire sera exercé par une population jeune, relativement formée et curieuse à l'égard de son environnement international et donc concrètement à l'égard de l'Europe. Il y a là une contrainte et en même temps une chance pour toute politique de coopération dans la région qui saurait répondre à de telles attentes par la formulation d'objectifs de développement clairement définis.

Les exigences des jeunes chômeurs qui constituent la population ayant la plus forte propension à émigrer ne peuvent être satisfaites que par des activités leur donnant l'occasion d'affirmer à la fois la formation qu'ils ont reçue et leur « désir » de modernité et donc impliquent nécessairement un niveau technologique substantiel.

C'est à cette condition, avec ce qu'elle implique de vision globale et à long terme de la part de l'ensemble des partenaires concernés et notamment ceux de la rive nord, et à celle-là seulement, que la pression migratoire pourra être maîtrisée dans des conditions non seulement économiques, mais également sociales et politiques, n'impliquant pas de ruptures majeures pour la région.

En cela, la Méditerranée occidentale n'a aucun caractère exceptionnel, puisqu'en fait on est en présence d'une problématique mondiale, ainsi que le résume fort bien le dernier rapport du Club de Rome.

Au milieu du siècle prochain, les habitants des pays actuellement industrialisés représenteront nettement moins de 20 % de la

(21) *Projet de programme d'action visant à la réduction de la pression migratoire dans le bassin méditerranéen*, Document du BIT - E/MIGRANT, 3.

population mondiale. Peut-on envisager comme un avenir possible un monde abritant un ghetto de nations riches, équipées d'armements perfectionnés pour se protéger des masses affamées, incultes, sans emplois, exaspérées, guettant au-dehors ?

Et les auteurs de poursuivre :

A la limite, il est facile d'imaginer d'innombrables émigrants, affamés et désespérés sautant de leurs embarcations sur les rives septentrionales de la Méditerranée (22).

Il est clair que, dans la nouvelle problématique mondiale, la Méditerranée en général, et son bassin occidental notamment, car le moins large, va jouer un rôle essentiel ; la Méditerranée est une « zone stable et bien définie du limes » entre Nord et Sud, pour reprendre la terminologie utilisée récemment par un auteur, qui poursuit :

Le limes méditerranéen est donc plus contrasté que son équivalent américain et tous les paramètres semblent indiquer que le contraste va continuer à *s'aggraver* (souligné par nous) tandis qu'il tend désormais à se réduire de part et d'autre des deux Amériques (23).

On aboutirait ainsi au paradoxe d'une coupure alors que la région se veut un espace de coopération.

En fait, la grande question qui est posée est celle de la capacité du Nord à concevoir un Sud qui ne serait pas une menace dans une situation où, désormais, celle qui existait à l'Est n'est plus. Nous pensons que de plus en plus il s'agit là d'une question essentielle et particulièrement si l'on prend en considération la dimension que constitue l'islam. Nous n'en voudrions pour preuve qu'une analyse récemment présentée dans une revue américaine et qui, à notre avis, émet un point de vue, peut-être marginal, mais qui n'en existe pas moins et a probablement le mérite d'exprimer à voix haute ce que beaucoup disent en sourdine. On y lit notamment :

Another potential threat from Islam may develop if the Soviet empire breaks up. If the Soviet Union dissolves, the West's great right flank stretching from the Black Sea to Vladivostok will almost

(22) Club de Rome, Alexander et Bertrand Schneider, *Questions de survie. La révolution mondiale a commencé*, Calmann-Lévy, Paris, 1991, pp. 68-69.

(23) Jean-Christophe Ruffin, *L'Empire et les nouveaux barbares*, Jean-Claude Lattès, Paris, 1991, pp. 154-155.

certainly be endangered as the Islamic republics seek to join their Muslim brethren. If the remaining republics fall to infighting in a balkanized Soviet Union, *the twenty-first century could once again find Islam at the gates of Vienna, as immigrants or terrorists if not as armies. Indeed, massive Islamic immigration into France may already have reversed Charles Martel's victory in 732 at the Battle of Tours* (24) (souligné par nous).

Il convient, à notre avis, de remarquer la hiérarchie introduite par l'auteur qui suggère une évolution faisant, subrepticement, accéder l'immigrant d'abord au statut de terroriste puis à celui de soldat d'une armée ennemie. Dès lors tout est dit, puisque la perception de la menace en provenance du Sud se focalise et définit un vecteur précis : l'immigré en provenance d'un pays musulman.

Dans de telles conditions, il est clair que, même lorsqu'il reste chez lui, ramené, en quelque sorte, au statut d'immigré potentiel, le ressortissant d'un pays musulman ne peut être un partenaire, ce que suppose le processus de coopération envisagé en Méditerranée occidentale. Et c'est pourquoi, en aucun cas, la question migratoire ne peut être évacuée de la dimension sécuritaire qu'implique nécessairement le processus de coopération en Méditerranée occidentale. Car il est clair que, malgré tout ce qui peut être dit sur la prise en charge aux plans économique et social des causes profondes des phénomènes migratoires, en aucun cas les actions de développement que cette prise en charge suppose ne pourront, comme nous l'avons vu, stopper les flux migratoires du Sud vers le Nord.

Aussi convient-il non pas de les subir ou d'y réagir mais de poser, *a priori*, dans le cadre du processus global de coopération la problématique permettant d'en penser les modalités de déroulement dans toutes les dimensions qu'ils impliquent : économique, juridique, culturelle et sécuritaire, notamment.

A la veille de l'événement majeur que constituera le 1^{er} janvier 1993 et alors que les Accords de Schengen sont nécessairement appelés à connaître un approfondissement et une extension de leurs modalités de mise en œuvre et de leur champ d'application, la question de l'immigration maghrébine en Europe doit être examinée en tant que l'une des composantes du processus de coopération engagé en Méditerranée occidentale.

(24) William G. Lind, « Defending Western Culture », *Foreign Policy*, n° 84, Fall 1991, 45.

Dans cette perspective, il est évident que, si elle suppose l'engagement du niveau communautaire, par-delà les compétences des seuls quatre pays concernés de la rive nord, cela doit être entrepris afin qu'en aucun cas le cadre offert par la Méditerranée occidentale ne soit un obstacle alors qu'il est, bien au contraire, un niveau certes déterminant mais suffisamment souple pour permettre la solution des problèmes rencontrés.

L'idée avancée d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) n'a de sens que si elle prend en charge les vraies causes de l'instabilité de la région qui résident, pour l'essentiel, dans les domaines économique et social dont les déséquilibres criants en défaveur du Sud ne pourront être supportés, à terme, sans des risques graves pour tous les pays riverains, quels qu'ils soient.

*
* *

De toute évidence, dans les prochaines années, la question migratoire, dans le sens Sud-Nord, est appelée à devenir un axe dominant du système des relations internationales. Tout comme il est aussi clair que ce dernier intègre, de plus en plus, la dimension culturelle en général et la dimension religieuse en particulier comme l'une de ses perspectives stratégiques.

C'est dire, si la problématique de la Méditerranée occidentale, en réunissant les deux, prend valeur de zone-test à l'échelle mondiale, eu égard à nos capacités à prendre en charge les vrais défis du monde de demain, qui plus que jamais n'est, selon l'expression consacrée, qu'un *village*.

Or, qui dit village ne dit pas forcément havre de paix, lieu de bucoliques promenades, comme le souligne dans un texte intitulé précisément « The Global Village Revisited », un auteur qui écrit : « The global village is a complicated and potentially contentious place, because the shrinkage of time and distance increasingly compels different peoples to confront their differences » (25).

En réalité, le véritable défi, aussi bien pour toutes les sociétés dans leur singularité que dans les relations qu'elles sont appelées à nouer entre elles, est celui de leur capacité à gérer la complexité.

(25) Robert J. Samuelson, « The Global Village Revisited », in *Vital Statistics...*, *op. cit.*

Et, de ce point de vue, les processus migratoires, de par leurs origines, leurs déroulements, mais aussi et surtout leurs conséquences, contribuent de manière décisive à rendre chaque jour notre monde plus complexe.

Comme l'écrivent deux auteurs, à propos de l'Europe, au cœur de cette nouvelle problématique migratoire :

L'Europe, formée de sociétés extrêmement complexes, doit accepter le défi de la complexité. Une société complexe est une société qui rend une grande liberté aux individus et aux groupes, qui permet l'initiative, l'autonomie, la créativité et l'inventivité favorables pour répondre aux autres défis... Une société ne peut progresser en complexité, c'est-à-dire en démocratie, que si elle progresse en solidarité (26).

Mot de plus en plus vide de sens, si l'on en juge par les problèmes que vit le monde, la solidarité doit retrouver droit de cité, non par philanthropie, mais dans l'intérêt à long terme bien compris de tous les partenaires du système des relations internationales en général et de ceux de la Méditerranée occidentale en particulier.

Mais notre intérêt ne doit pas se limiter aux seuls États et aller vers les sociétés civiles, qui sont de plus en plus des facteurs importants à l'échelle mondiale. Or, de ce point de vue, des risques sérieux existent dans les perceptions respectives des deux ensembles de sociétés civiles plus que dans les rapports officiels qu'entretiennent les États. Et c'est là une situation grosse de menaces pour l'avenir, car les citoyens de demain sont formés par les sociétés civiles d'aujourd'hui. C'est à ce niveau que résident les tensions potentielles, plus futures qu'actuelles, avec tous les dérapages possibles si les incompréhensions, s'entretenant l'une l'autre, débouchent sur une montée des extrémismes, sur les deux rives de la Méditerranée.

En fait, le nœud gordien des rapports euro-maghrébins réside indéniablement dans les écarts de niveau de développement entre les deux ensembles et dont seule une prise en charge allant au cœur des déséquilibres structurels qui les caractérisent peut permettre de voir réduire l'ampleur.

Les problèmes de sécurité se régleront d'abord à ce niveau ou ne se régleront pas.

(26) Edgar Morin et Anne-Brigitte Kern, « Vivre l'Europe en confédération », *Le Monde diplomatique*, novembre 1991, p. 13.